

Opération Mamba

Dame Ndong Omomone en liberté provisoire

JNE
Libreville/Gabon

L'ENQUÊTE préliminaire ordonnée par le parquet de Libreville sur les malversations financières opérées lors de la réhabilitation du pont de Kango s'est finalement emballée. En effet, toutes les pièces du puzzle ayant été reconstituées, le dossier a été présenté, lundi dernier, devant le juge d'instruction qui, après avoir auditionné les trois mis en cause, a tranché. Ainsi donc, après une longue garde à vue dans une unité de police judiciaire, le directeur général adjoint de l'Agence nationale des grands travaux d'infrastructures (ANGTI), Landry Patrick Oyaya, patron du Fonds d'entretien routier de deuxième génération (FER 2), Grégoire Bayima, directeur général de l'Entretien des routes et aéroports (DGERA) et dame Ndong Omomone, directeur de l'Entretien des routes et aéroports - au

moment des faits -, sont désormais fixés sur leur sort. Si les sieurs Oyaya et Bayima ont été placés sous mandat de dépôt à la prison centrale de Libreville pour « violation flagrante et directe des procédures de contrôle prévue par le FER II » (lire notre édition d'hier), en revanche, dame Ndong Omomone « a été inculpée mais laissée en liberté provisoire. »

RÉTRO-COMMISSIONS. L'opération Mamba s'est intéressée à ces trois hauts fonctionnaires suite à une enquête diligentée après des aveux de Christian Nkero Capito (conseiller financier omnipotent du ministre Magloire Ngambia à l'époque des faits). Nkero Capito et Ngambia se trouvent actuellement en détention préventive à la prison centrale de Libreville pour des actes graves dans la réalisation du programme des lotissements sociaux SNI "Mangoumba", dans la commune d'Akanda. Un projet ayant coûté 15 mil-



Photo : / L'Union

Toutes les pièces concernant le dossier lié à la réfection du pont de Kango déjà reconstituées.

liards de francs sans que toutes les parcelles ne soient finalisées. D'ailleurs, le patron de SGCA, Ben Ali, de nationalité marocaine séjourne présentement, lui aussi, à la prison centrale dans le cadre de cette affaire. Lors de son audition, Nkero Capito avait parlé de rétro-commissions dans le cadre des travaux de réfection du pont de Kango. Ce qui avait amené le parquet de Libreville à ouvrir une enquête préliminaire. Celle-ci a abouti à l'interpellation de Oyaya,

Bayima et Ndong Omomone. Selon certaines informations, il ressort également que Grégoire Bayima aurait, sous la contrainte du ministre Ngambia, "ami" de Santullo, signé plusieurs factures sans pour autant qu'aucune équipe technique ne se soit rendue sur le chantier pour les vérifications des travaux. Laisant ainsi le contribuable à la merci de l'entreprise, qui a profité à loisir des surfacturations sur les travaux et permis l'expropriation de 23 milliards de francs (18

milliards pour le marché initial et un avenant de 5 milliards de francs) payés par le FER II.

MARCHÉ DE GRÉ À GRÉ. L'affaire relative à la réhabilitation du pont de Kango remonte à l'année 2012. Au départ, Léon Nzouba, ministre des Travaux publics, consulte l'entreprise Sobeia en vue de la réalisation d'une étude des travaux et d'un chiffrage pour la réfection de cet ouvrage endommagé par une barge. Sauf que, quelques mois après, à la suite d'un remaniement du gouvernement, Ngambia qui remplace Nzouba aux Travaux publics, choisit, pour on ne sait quelles raisons, d'écarter Sobeia au profit du Groupement Santullo-Sericom SA, avec lequel il engage l'Etat dans le cadre d'un contrat de gré à gré, à payer 23 milliards de francs. Le pont de Kango avait été endommagé deux fois, en février 2012 et en janvier 2015, à chaque fois au passage d'une barge. Les travaux de réhabilitation de l'ouvrage

avaient été refaits par le Groupe italien Santullo Sericom SA, qui a procédé au remplacement des anciennes piles devenues hors d'usage, suite aux violents chocs. La destruction du pont est souvent provoquée par le courant marin qui déporte, chaque fois, les barges au moment du passage sous le pont. Un exercice assez difficile pour les matelots qui perdent le contrôle du remorqueur, avant de heurter violemment les piles...

Décidée par le président de la République, Ali Bongo Ondimba, au terme de son premier mandat, l'"Opération Mamba", actuellement en branle, vise à lutter contre la corruption en poursuivant les auteurs de détournement de l'argent public, ainsi que « tous ceux qui posent des actes de gestion et dont le train de vie présente manifestation des indices de prévarication.»

Trafic international entrant

L'Arcep épingle un nouveau fraudeur

Maxime Serge MIHINDOU
Libreville/Gabon

LA fraude à la Simbox fait encore des émules à Libreville malgré les lourdes sanctions prévues par la loi. Un Gabonais d'origine libanaise a été arrêté à son domicile dans la matinée du 30 mars dernier au Centre-ville, lors d'une perquisition menée par l'Agence de régulation des communications électroniques et des postes (Arcep) et des agents de la police judiciaire. Selon le chef de service interconnexion et trafic in-

ternational de l'Arcep, Jocktane Stefane, il est reproché à cet individu d'avoir importé du matériel destiné à détourner les appels internationaux entrant au Gabon. C'est la baisse du trafic international entrant qui a mis en branle le système de veille de l'Arcep, doté d'une technologie de pointe dans le repérage des foyers des fraudeurs. Ce dispositif a, en effet, permis de localiser, le 27 mars dernier, "le fraudeur" au centre-ville, en face du consulat de France. « Depuis un certain temps, on a constaté que des personnes ont importé du matériel à l'intérieur du pays



Photo : D.R

Le matériel retrouvé chez le gabono-libanais était destiné aux détournements des appels internationaux entrant au Gabon.

afin de détourner toutes les communications internationales entrant au Gabon. Il faut savoir que l'arrêté 00364 stipule que toute

personne qui appelle de l'étranger vers le Gabon doit payer 137 FCFA/mn. Certains, afin de contourner ces taxes importent du

matériel électronique qui leur permet d'acheminer les appels téléphoniques depuis l'étranger via internet sur nos opérateurs de téléphonie mobile. Ce qui veut dire que l'Etat ne peut plus percevoir les revenus de cette taxe ni les opérateurs », a indiqué le chef de service interconnexion et trafic international. Selon l'Arcep, le détournement du trafic international entrant sur le territoire national à partir des équipements dénommés « Simbox » a déjà engendré une perte financière de 13 milliards de francs à l'Etat en 2015. Pour mettre un terme à cette pratique, l'Arcep a mis en place un comité

inter-opérateurs de lutte contre la fraude téléphonique ayant pour rôle de veiller au respect des prescriptions légales et réglementaires en vigueur. Mais également, un Service interconnexion et trafic international entrant (SITIE), chargé de la supervision dudit trafic et de la détection des numéros frauduleux, en partenariat avec la société Telsig. A ce jour, 15 personnes ont été arrêtées en flagrant délit de détournement d'appels téléphoniques entrants et sont actuellement poursuivies devant les instances judiciaires compétentes.

Vol avec effraction au quartier Mindoubé

Le cambrioleur présumé était le voisin de la victime

AEE
Libreville/Gabon

DAME N.R. a été victime d'un vol à son domicile, au quartier Mindoubé, dans le cinquième arrondissement de la commune de Libreville. L'auteur de ce délit serait son voisin, Franck Aboghe, alias Junior. Ce jeune homme de 25 ans, qui a aménagé dans le quartier il y a trois mois environ a, semble-t-il, ainsi

dérobé une somme de 500 000 francs, un écran plat, deux montres de valeur et quatre téléphones portables. Interpellé par la Brigade anti-criminalité (Bac), le mis en cause, non seulement a reconnu les faits, mais aussi a vite fait de livrer son complice, un certain Saturnin Farel Ntoutoume, affirmant qu'il aurait agi avec lui. Franck Aboghe a raconté à l'enquêteur que depuis deux mois qu'il a aménagé dans une petite chambre,



Photo : AEE

Les deux voleurs présumés dans les locaux de la Bac.

située non loin du domicile de dame N.R., il ne cessait d'épier cette dernière, attendant le moment propice pour la voler. C'est ainsi qu'un jour, après s'être également assuré que la voisine, sortie un moment, vit seule, Franck Aboghe n'hésite pas à passer à l'action. L'opération se déroule d'autant plus parfaitement, qu'elle est préparée depuis fort longtemps. Il ne reste plus à Franck qu'à acheminer le fruit du vol à son domicile. Il appelle ensuite

son complice présumé, Saturnin Farel Ntoutoume, pour planquer une partie des affaires volées chez lui. En rentrant, N.R. découvre le cambriolage. Aussi, se rend-elle au poste sud-est de la Bac, pour porter plainte contre X. Au cours de leurs investigations, l'attention des agents de cette unité de police est attirée par les allures assez suspectes du voisin de la plaignante. Ils décident donc de l'interroger. Constatant que Franck Aboghe, pendant

leur échange avec eux, est mort de peur, car ne tenant presque pas sur ses pieds, les agents enquêteurs le conduisent au poste de police pour approfondir la piste les menant à lui. C'est à ce moment qu'ils obtiennent tous les aveux évoqués plus haut. Les deux acolytes ont été mis à la disposition du commissariat de police du cinquième arrondissement de Libreville pour la suite de la procédure.